

Résolution présentée par la délégation de

L'Andorre

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne La restriction des avantages monétaires des paradis fiscaux

L'Assemblée générale,

Constatant que le nombre de paradis fiscaux n'a pas diminué durant les dernières années, se chiffrant à plus de 19 pays d'après le rapport de l'Union Européenne du 24 février 2022.

Affligée par le montant de la perte mondial engendrée par cette situation, s'élevant à plus de 427 milliards de dollars d'impôts chaque année au niveau mondial.

Déplorant que l'oisiveté et l'ignorance des gouvernements laissent d'autres Etats agir de façon contraire au développement économique de leur pays.

Préoccupée avant toute chose, par la précarité de la situation des citoyens occasionnée par les dommages économiques monumentaux dus à ces Etats, qui nuisent donc au bon vivre de chaque individu.

Décide de faire cesser les secrets fiscaux des entreprises en s'assurant que chaque multinationales communiquent ses rapports financier aux pays où celles-ci s'exercent.

- d'imposer des taux d'impositions mondiaux minimaux sur les sociétés, permettant de taxer les entreprises là où elles ont une activité économique, sans qu'elles puissent délocaliser artificiellement leurs bénéfices dans des paradis fiscaux.
- de faire respecter les deux lois citées ci-dessus, en créant un organisme fiscal international où chaque pays contribuerait à les faire respecter et serait sur un pied d'égalité.

Le texte français fait foi